

REGLEMENT INTERIEUR ETANG 2020

"LA TRUITE AVRAISE"

Respect, Propreté, Discrétion sont les règles de base de notre association

Tout manquement à ces règles entraînera une exclusion définitive

Veiller à laisser votre emplacement propre et sans détritrus ,utiliser les poubelles mises à votre disposition. BAIGNADE STRICTEMENT INTERDITE

Le droit de pêche est uniquement réservé au titulaire d'une carte

Les cartes de pêche sont délivrées chez nos dépositaires :

- **PROXI** : grande rue de Nonancourt
- **LE BAR LA PASSERELLE** : Ezy sur Eure
- **MAGASIN NATURE 27** : Verneuil sur Avre
- **Internet** : www.cartedepeche.fr (AAPPMA la truite avraise)

4 lignes par pêcheur quand la fréquentation le permet.

Les carapistes doivent respecter les pêcheurs au coup en ne pêchant pas en éventail .

Dans le petit étang **la pêche en batterie** est interdite, pêche de la carpe uniquement à la canne et feeder.

Les membres du bureau peuvent faire respecter cette règle en cas d'affluence ou de gêne avec les voisins.

Il est interdit de pêcher dans la frayère ainsi que dans la réserve au bout du petit étang.

Lors de l'entretien des berges, il est demandé aux pêcheurs d'être tolérants et de respecter les personnes bénévoles qui le font.

Limitation des prises journalières :

Brochet-Sandre : se référer aux règles nationales

NO KILL pour les carpes : (remise à l'eau immédiate) épuisette ,matelas de réception, plomb coulissant obligatoire, tresse en bas de ligne interdite (dans la mesure du possible hameçon sans ardillon)

Pour **la tanche** : remise à l'eau en fin de partie de pêche.

Pêche autorisée uniquement du lever au coucher du soleil

Les enfants sont sous la responsabilité de leur parents qui répondront en cas de besoin des méfaits et dégradations commises.

Le pêcheur est responsable de sa famille et de ses invités.

Les chiens doivent être tenus en laisse.

BONNE PECHE à TOUS

le bureau

